

# Article 29 de la loi énergie et climat

## Rapport au 31 décembre 2021



# Sanso Investment Solutions : un acteur de référence dans l'ISR

## LES CHIFFRES CLÉS \*

### Création de la société : 2011

- Equipe de **23** personnes dont 12 gérants
- > **1,5 Md €** sous gestion
- **CLIENTS :**
  - 41%** Institutionnels et Entreprises
  - 45%** Family Offices et Gestion Privée
  - 14%** Gérants d'actifs
- Plus de **29** fonds gérés
- Plus de **400** mandats de gestion

## LA PHILOSOPHIE DE SANSO IS

### SANSO signifie Oxygène en japonais

Des solutions visant à répondre aux **enjeux sociétaux** de **développement durable, actuels et futurs**

L'expérience d'une équipe entièrement dédiée à la recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**

**SANSO IS donne du sens à vos investissements**

\* au 31 décembre 2021, source SANSO IS



# 1. DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

# Être responsable, performant et engagé

Sanso IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent **donner du sens à leurs placements** et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.

## Financer les acteurs de la transition vers une économie durable



En répondant aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

En bénéficiant d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.

## Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale



En favorisant les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

En évitant certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.

## Être acteur du changement



En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs dans notre secteur.

En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

# Notre implication dans l'écosystème de la gestion responsable



**Signataire depuis 2017**

Un engagement en matière  
**d'Investissement  
Responsable et Durable.**



**Signataire**

Un volonté de respecter les  
principes **fondamentaux du  
développement durable** en  
tant qu'entreprise.



**Participe au Comité  
Technique Investissement  
Responsable**

Une participation et une vision  
des **développements des  
pratiques ISR.**



**Signataire**

Une conviction qu'une **action  
forte en faveur du climat**  
débouchera sur une **meilleure  
croissance et un  
développement plus durable.**



**Membre depuis sa création**

Un soutien au **développement  
de l'ISR en France et en  
Europe** via le réseau Eurosif.



**Signataire**

Un soutien à cet organisme  
gérant la plateforme la plus  
importante de **reportings  
environnementaux** dédiées  
aux entreprises et aux villes.

# Un engagement en tant que société



Sanso IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement

- Elle s'implique vis-à-vis de la société civile en finançant la fondation Akuo\* qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- Sanso IS s'engage à **reverser 10%** des frais de gestion financière du fonds Sanso **Objectif Durable 2024** au bénéfice d'associations de **défense de l'environnement et de protection des océans** : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1<sup>er</sup> Prince de Monaco.
- Par ailleurs, Sanso IS a fait le choix de l'électricité verte en sélectionnant Plüm énergie comme fournisseurs d'électricité.

*\*1% du CA + Jours/hommes*

# Nos 4 piliers

La démarche d'investissement responsable et durable de Sanso repose sur 4 piliers :



## PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



## PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.



## PILIER 3

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



## PILIER 4

Engagement actionnarial et dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.





# PILIER 1 : INVESTIR DANS LES THÉMATIQUES D'AVENIR

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.



Nos portefeuilles concentrent des **entreprises dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable** des Nations-Unies. L'objectif de Sanso IS est d'avoir une exposition à ces objectifs supérieure à celle d'indices représentatifs de leurs univers d'investissement.

Ces entreprises connaissent **un développement rapide** grâce à leur exposition aux mégatendances telles que la transition énergétique, le vieillissement de la population ou la meilleure gestion des ressources naturelles.





À travers l'analyse du « business model » des sociétés, **MSCI ESG Research** détermine pour chaque entreprise, le pourcentage du chiffre d'affaires qui peut être alloué à chacun des Objectifs de Développement Durable.

Afin de sélectionner les titres dont l'attractivité extra financière est la meilleure, **Sanso IS** a retenu ce fournisseur de données extra financières reconnu comme un **leader dans le domaine de la recherche ESG**

## Exemples de pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises contribuant aux ODD



100%



100%



100%



49,25%



## PILIER 2 : EXCLURE CERTAINES ENTREPRISES

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs controversés.



**Sanso IS exclut plus de 400 sociétés** contrevenant de façon grave et répétée aux principes du **Pacte Mondial des Nations Unies** au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.

Pour les identifier nous avons décidé de nous appuyer sur les listes de trois des plus grands fonds de pension mondiaux en raison de leur démarche d'exclusion approfondie.



**Fonds souverain Norvégien - NBIM**



**Fonds de pension néerlandais**



**Fonds de pension néerlandais**

## Raisons d'exclusions normatives et sectorielles:

### Par critères



**Violation du Pacte Mondial**  
*Controverses graves et répétées relatives à l'environnement, aux Droits de l'Homme et du Travail, à la corruption.*



**Armes Controversés**  
*Convention d'Ottawa – Sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel*

### Par secteurs



**Tabac**  
*Production de tabac*



**Charbon**  
*Sociétés réalisant plus de 30% de leur CA ou de leur activité via le charbon thermique\**

\*Sauf si ces sociétés ont une stratégie de transition vers les énergies renouvelables



## PILIER 3 : IMPACT ESG ET CARBONE

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



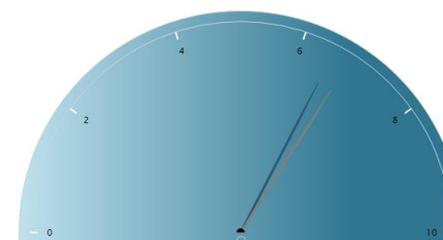
Lors de leurs décisions d'investissement **les gérants prennent en compte** :

- le **comportement des sociétés** en matière de politiques et pratiques environnementales, sociales et de gouvernance
- **l'empreinte carbone** de la société (scopes 1 et 2)

Chaque portefeuille a pour objectifs d'avoir une **note ESG supérieure** et une **empreinte carbone inférieure** à celles d'un indice représentatif de son univers d'investissement.

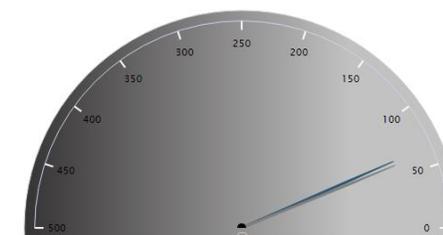
Nous nous appuyons **sur les données fournies par MSCI** pour déterminer l'impact de nos fonds et de leurs indices de référence.

Note Environnement, Social & Gouvernance (ESG)



Secteur des produits ménagers et personnels (Amérique du nord)	6,52
<b>Procter &amp; Gamble</b>	<b>6,8</b>

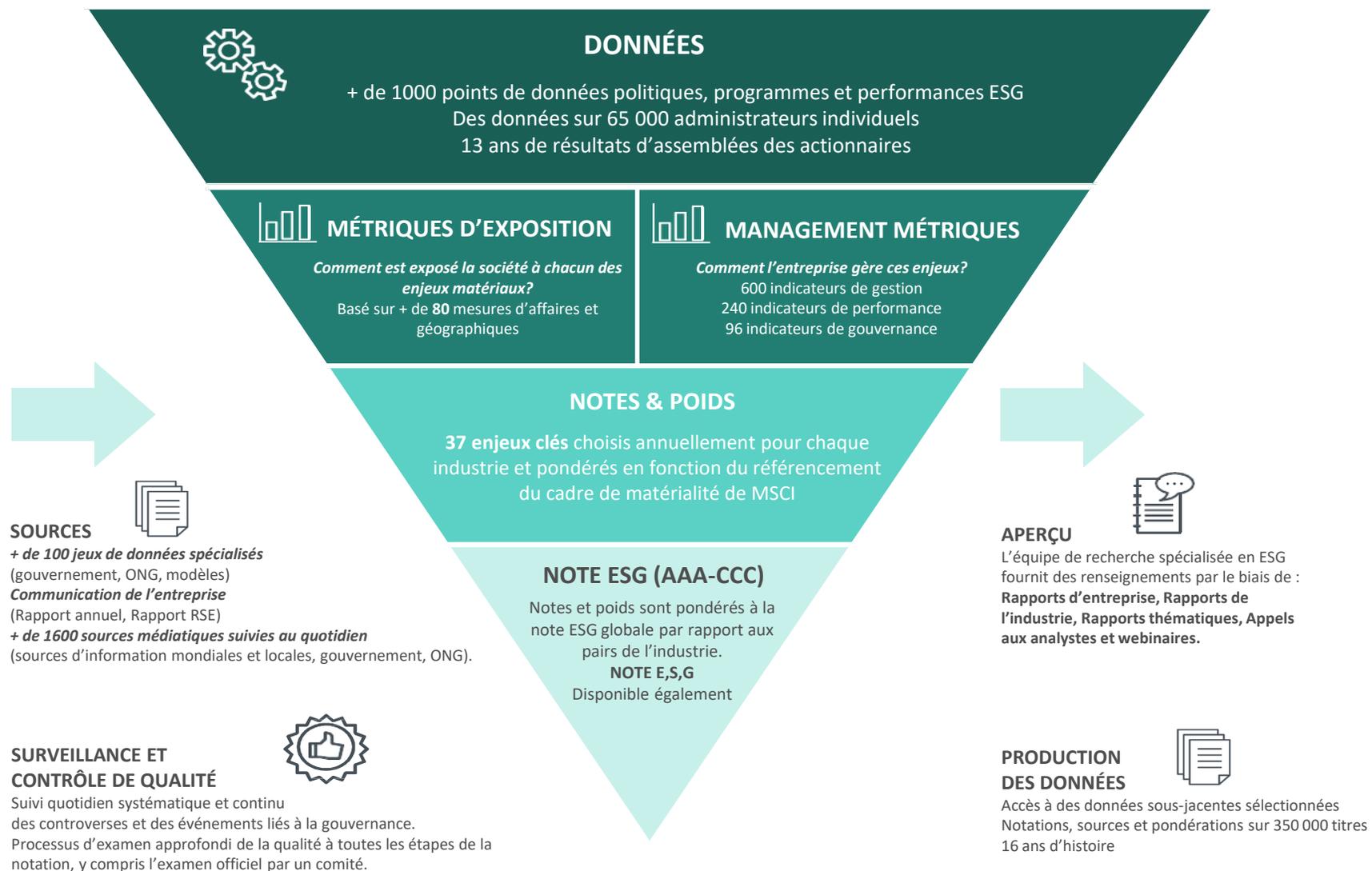
Empreinte Carbone



Secteur des produits ménagers et personnels (Amérique du nord)	65,77
<b>Procter &amp; Gamble</b>	<b>61,5</b>

Secteur des produits ménagers et personnels (Amérique du nord)	Score ESG/10	Empreinte Carbone (T/M\$CA)
KIMBERLY-CLARK CORP	8,5	197,5
SPECTRUM BRANDS HOLDINGS INC	4,6	24,2
COLGATE-PALMOLIVE CO	8	35,1
ENERGIZER HOLDINGS INC	3,2	37,7
CLOROX COMPANY	8	38,6
<b>PROCTER &amp; GAMBLE CO/THE</b>	<b>6,8</b>	<b>61,5</b>

# MÉTHODOLOGIE MSCI DE NOTATION ESG DES TITRES EN PORTEFEUILLE



# EMPREINTE CARBONE: PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SCOPES

SCOPE 1

## LES ÉMISSIONS DIRECTES DE L'ENTREPRISE

Émissions liées à la **fabrication** du produit, aux **usines** de l'entreprise, à ses bâtiments et ses diverses **installations**.

SCOPE 2

## LES ÉMISSIONS INDIRECTES DE L'ENTREPRISE LIÉES À L'ÉNERGIE

*Amont de l'activité de l'entreprise*

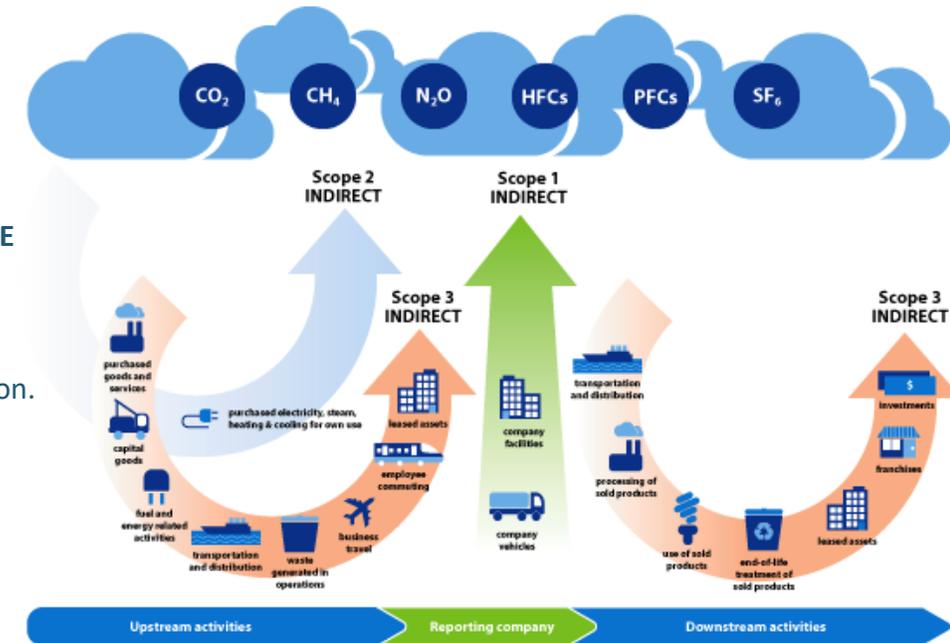
Émissions indirectes associées à la **production d'électricité**, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

SCOPE 3

## LES AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES DE L'ENTREPRISE

*Amont et aval de l'activité de l'entreprise*

Émissions liées au **cycle de vie** des produits de l'entreprise : **fournisseurs** de l'entreprise, **transports**, Supply Chain, recyclage



### Quelles sont les limites de la prise en compte du scope 3 ?

- La quantification et la déclaration des émissions de la chaîne de valeur plus compliquée car le calcul doit éviter le processus de double comptage et les omissions.
- Méthodologie incertaine
- Comparaisons difficiles



## PILIER 4 : ENGAGEMENT

Dialoguer avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

## ENGAGEMENT

Dans le cadre de la sélection de fonds Sanso IS interroge ses partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Un **dialogue avec ces gestionnaires** est systématiquement mis en place afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



**Rendez-vous** avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels Sanso IS exprime son attachement à l'intégration de ces enjeux par ses partenaires et met en avant l'intérêt de ces sujets.



**Courriers** adressés aux instances de direction des **sociétés de gestion concernées**, rappelant le souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un **suivi de l'évolution de la démarche** des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue Sanso IS statue sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.



## ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES

La politique d'engagement avec les entreprises est articulée autour de la distinction entre activités et comportement d'une entreprise.

En fonction des entreprises la démarche peut prendre l'une des deux formes suivantes :

- **Engagement sur le plan de la transparence ESG**

L'objectif est d'inciter les entreprises ne publiant pas suffisamment de données ESG à mettre à niveau leur transparence dans ce domaine en rappelant notamment que ces informations sont des éléments clés du processus d'investissement de Sanso IS.

- **Engagement sur le plan stratégique**

Cet engagement s'adresse aux entreprises ayant des activités à impact négatif, par exemple à forte intensité carbone. Ce dialogue visera à comprendre si l'entreprise met en œuvre des actions pour limiter l'impact négatif généré par les activités considérées voire souhaite mettre fin à ces activités afin de les remplacer par des solutions plus respectueuses du développement durable.



## ENGAGEMENT COLLABORATIF

Ces actions d'engagement et de dialogue pourront être menées par Sanso IS en collaboration avec d'autres investisseurs, notamment dans le cadre de Shareholders for Change.

Sanso IS pourra par ailleurs apporter son concours à d'autres actions de dialogue mises en œuvre par cette coalition d'investisseurs dès lors que Sanso IS est investi dans sociétés concernées et partage les préoccupations et approuve les modalités d'action des autres membres du groupement.

## POLITIQUE DE VOTE

Sanso IS a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

Dans le cadre de sa politique « SRI », ISS élabore des directives de vote **conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable.**

Sur les questions environnementales et sociales, la politique « SRI » de ISS vise à soutenir les organes de direction qui promeuvent des **pratiques commerciales durables, le respect de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.**

En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un **engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise et de la diversité au sein des organes de direction.**



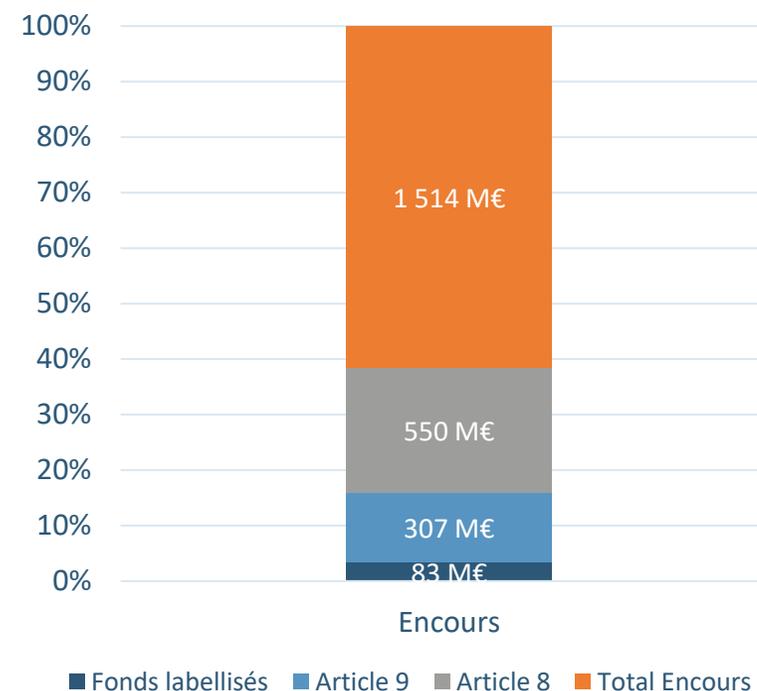
En votant, SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.

# Fonds classés article 8 ou 9 SFDR

En 2021, 56% des encours gérés par SANSO Investments Solutions sont classés article 8 ou 9 de la réglementation SFDR. Ce chiffre reste stable comparé à l'année précédente.

Fonds Sanso IS	Catégorie SFDR	Label	Encours €
Go Court Terme	Article 8		29 630 221
Maxima	Article 8		27 310 928
Opale Patrimoine	Article 8		1 819 340
Sanso Convictions ESG	Article 8		57 868 023
SANSO ESG Market Neutral	Article 8	Label ISR	16 090 647
Sanso Essentiel	Article 8		23 010 534
Sanso Megatrends	Article 8		115 530 137
Sanso Megatrends 2	Article 8		113 697 821
Sanso Objectif Durable 2024	Article 8	Label ISR	67 331 658
Sanso Patrimoine	Article 8		20 959 453
Sanso Short Duration	Article 8		43 246 164
Sanso Sustainable Equities	Article 8		27 704 335
Objectif développement	Article 8		5 461 055
Sanso Carbon Initiative Trends	Article 9		145 968 958
Sanso Smart Climate	Article 9		161 607 838

Source : Sanso IS au 31.12.2021

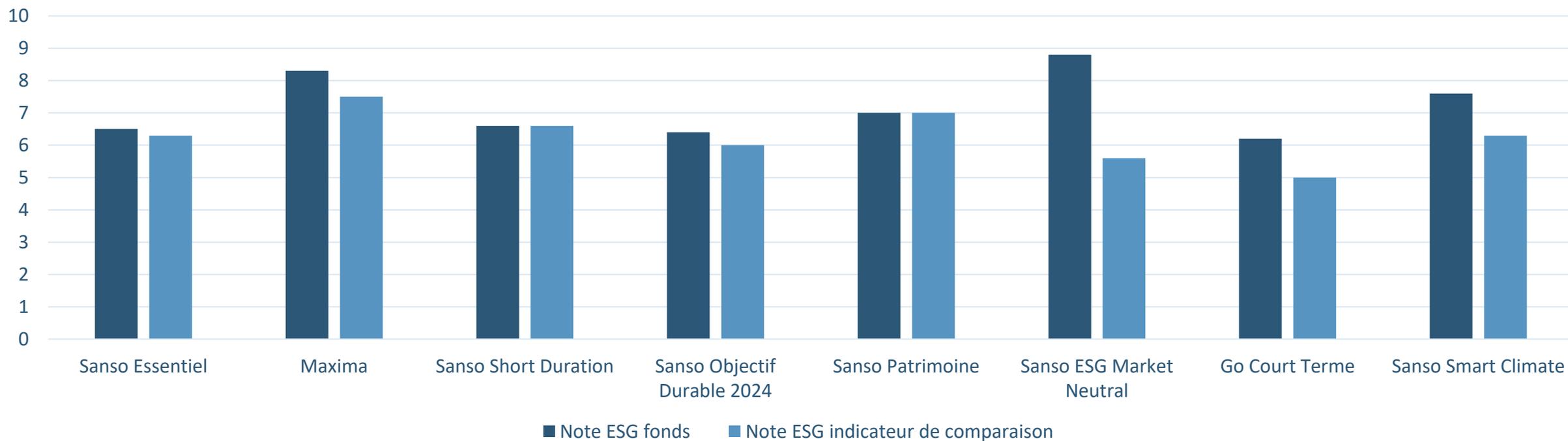


Source : Sanso IS au 31.12.2021

# Notation ESG de nos portefeuilles

Tous les fonds que Sanso IS gère en titres vifs ont une note ESG supérieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie ou un univers d'investissement défini en interne.

Note ESG de notre gamme de fonds ouverts gérés en titres vifs

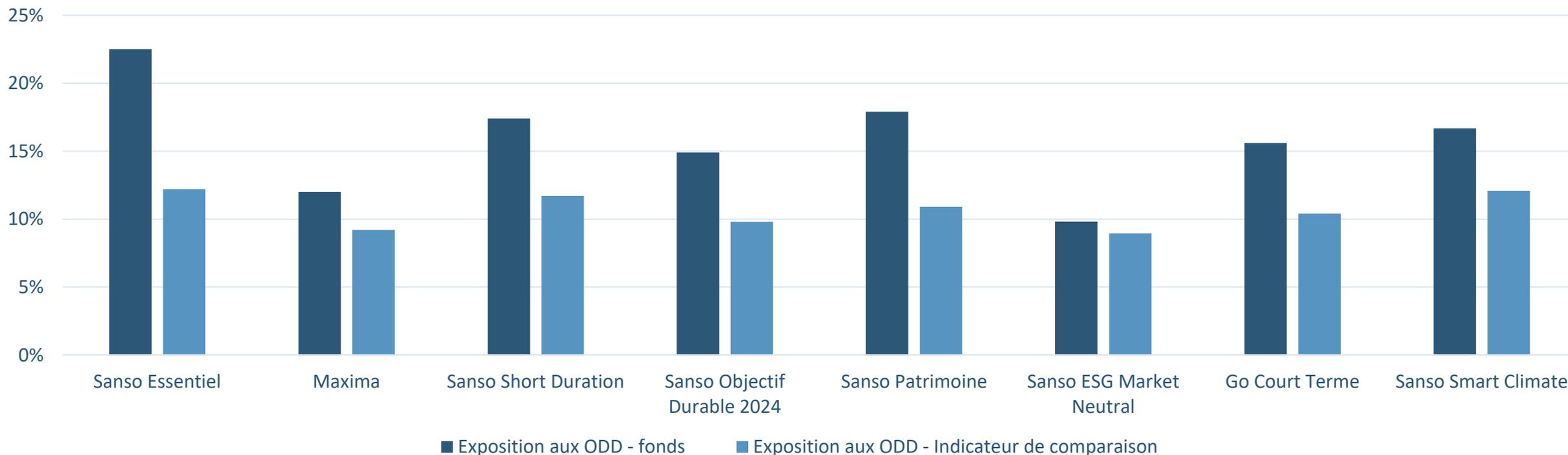


Source : Sanso IS, MSCI ESG Research, au 31.12.2021

# Exposition aux objectif du développement durable des fonds gérés en titres vifs

Tous les fonds ouverts gérés en titres vifs ont une exposition aux ODD supérieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie ou un univers d'investissement défini en interne.

Exposition aux ODD de notre gamme de fonds ouverts gérés en titres vifs



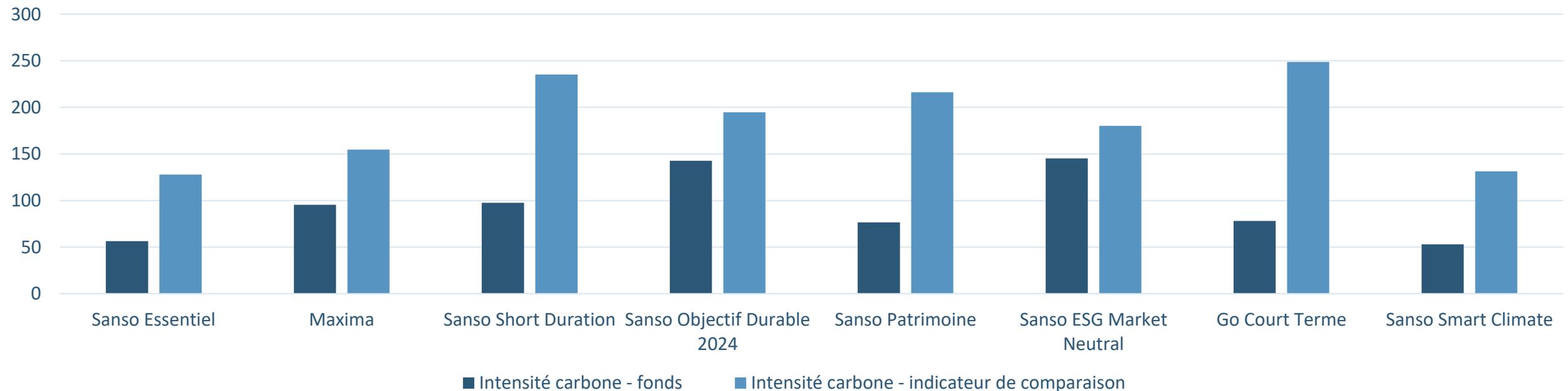
Source : Sanso IS, MSCI ESG Research, au 31.12.2021

# Intensité carbone des fonds gérés en titres vifs

Pour mesurer l'intensité carbone des fonds et de leurs indices de comparaison Sanso IS utilise les émissions scope 1 et 2 des entreprises qui sont rapportés au chiffre d'affaires des sociétés. Ces données sont fournies par MSCI.

Tous les fonds ouverts qui sont gérés en titres vifs ont une intensité carbone inférieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie ou un univers d'investissement défini en interne.

Intensité carbone de notre gamme de fonds ouverts gérés en titres vifs

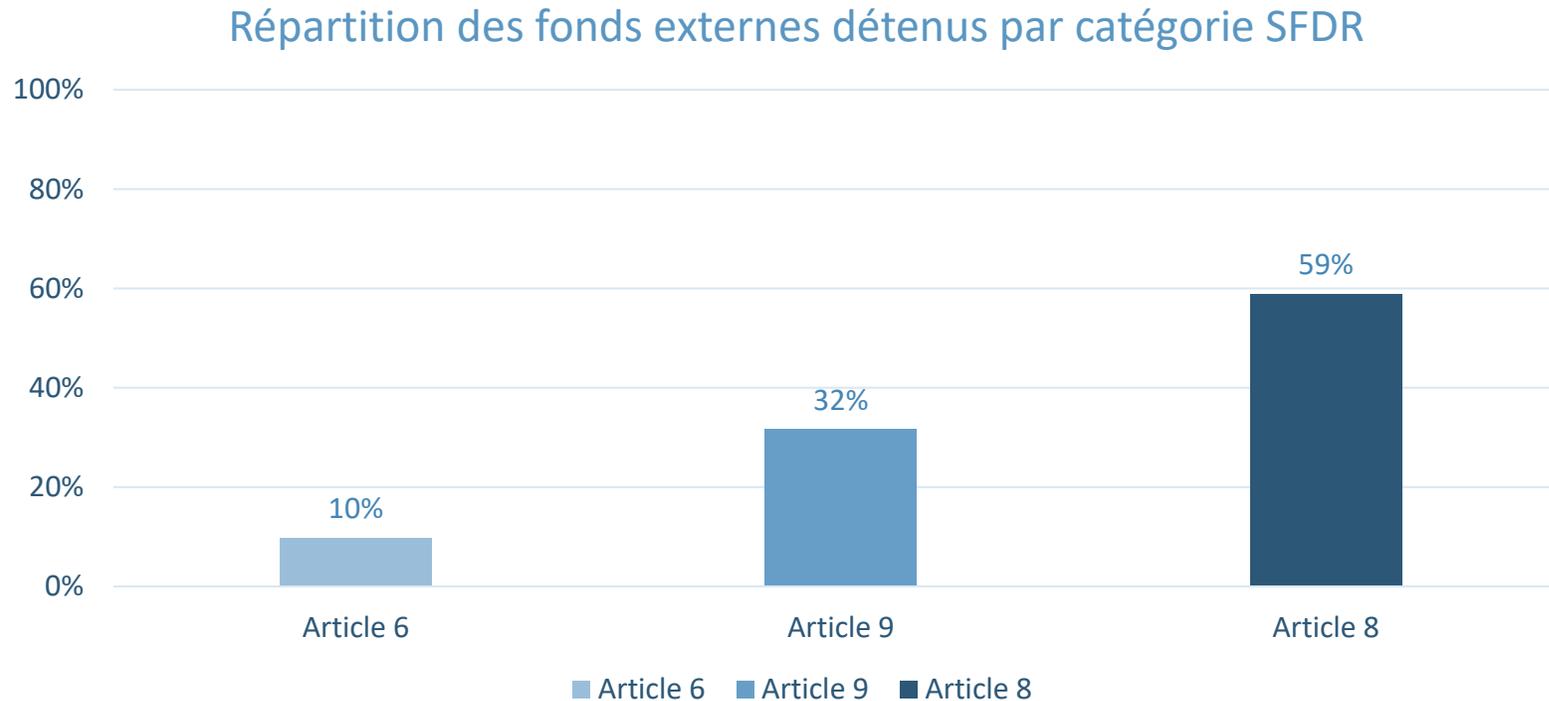


Source : Sanso IS, MSCI ESG Research, au 31.12.2021

# Sélection de fonds externes

Sanso IS accorde une grande importance à la prise en compte des critères extra-financiers de manière contraignante dans les fonds qu'elle sélectionne.

Plusieurs de ces fonds de fonds limitent leurs investissements aux fonds article 8 et 9 et dans certains cas aux fonds ayant une approche significativement engageante au sens de la doctrine AMF.



Source : Sanso IS au 31.12.2021

# Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients

A l'échelle de la société de gestion, les supports média suivant permettent d'informer les investisseurs sur la politique responsable des OPCVM et de l'entreprise. Ils sont disponibles sur le [site de Sanso IS](#) :

- [Rapport du UN Global Compact - Communication on Progress](#)
- [Commentaires mensuels dédiés à l'ISR dans la lettre mensuelle](#)
- [Rapport de vote 2021](#)
- [L'ensemble des documents propres aux OPCVM](#)
- [Rapport d'engagement 2021](#)

# Intégration des risques de durabilité

Le déploiement des quatre piliers qui composent notre politique d'investissement responsable permet d'appréhender les risques de durabilité dans le processus de décision en matière d'investissement.

En effet, les risques de durabilité sont pris en compte au travers de l'exposition aux ODD, des notations ESG des émetteurs, de l'intensité carbone et de notre politique d'exclusion.

Enfin, notre engagement actionnarial et notre démarche d'engagement complètent notre démarche d'investisseur responsable.



## 2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES

# Moyens techniques et humains



**Une équipe spécialisée**  
L'équipe de gestion est composée de **11 gérants** et un **analyste ESG**



**Un outil d'analyse d'aide à la sélection de fonds ISR**  
Les fonds ayant une démarche ISR sont répertoriés dans notre **outil interne d'analyse *Monitoring Funds***.



**Politique de vote**  
**Sanso IS a sélectionné ISS** pour nous assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote « SRI »



**Gouvernance ISR**  
Un **Comité de Pilotage ISR** est organisé mensuellement



**Rencontres avec les sociétés de gestions**  
L'ensemble de l'équipe fait entre 250 et 300 rendez-vous par an avec des gérants externes



**Moyen d'analyse pour la notation ESG et carbone des émetteurs**  
Sanso utilise MSCI comme un outil d'aide à la décision dans la sélection des titres : note **ESG**, **empreinte carbone**, et calcul de l'**exposition aux ODD**

# Ressources financières

---

Sanso IS s'appuie sur des données ESG provenant de différents fournisseurs. Nous utilisons cinq services provenant de trois fournisseurs différents. Le montant total du budget alloué aux données ESG s'élève à 92 000€ en 2021.

Services de données externes	Budget 2021
ISS	7 000 €
MSCI ESG Research	23 000 €
MSCI SDG Services	20 000 €
MSCI ESG Controversies	17 000 €
Trucost	25 000 €
<b>Total</b>	<b>92 000 €</b>

Source : Sanso IS au 31.12.2021

# Déploiement de la stratégie ESG

Parmi les 23 collaborateurs de Sanso IS, 78% des salariés participent à la prise en compte des critères ESG.

Dans le but de renforcer les capacités internes pour déployer notre stratégie ESG, nous avons mis œuvre différentes actions:

- Recrutement d'une chargée de marketing

Sanso IS a pour objectif de développer la communication autour des sujets E,S et G, notamment sur les réseaux sociaux.

- Labellisation de deux fonds

Les fonds Sanso Essentiel et Sanso Smart Climate sont venus renforcer notre gamme début 2022.

- Renforcement des services de données externes



### 3. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES E, S ET G AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

# Organes de gouvernance en matière d'ESG

Un comité de pilotage ISR, qui rassemble les responsables ISR de chaque pôle de gestion ainsi que le Président et Directeur Général, se réunit tous les mois pour décider de la stratégie ESG de la société.

Membres	Fonction	Expérience en gestion	Expérience ISR
David Kalfon	Président	30 ans	?
Michel Menigoz	Directeur Général Gérant	31 ans	5 ans
Etienne Gorgeon	Responsable de la Gestion Obligataire Gérant	25 ans	1 ans
Edmond Schaff	Responsable de la Stratégie ISR Gérant	15 ans	15 ans
Rova Andriamanga	Contrôle des risques	5 ans	5 ans
François Fontaine	Gérant	5 ans	5 ans
Yaël Le Sollic	Analyste ESG	2 ans	2 ans

Le comité de surveillance se compose de sept membres dont un représentant des salariés, Edmond Schaff qui est responsable de la stratégie ISR, et de deux administrateurs indépendants.



## 4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS

# Stratégie d'engagement

---

En 2021, la stratégie d'engagement de Sanso IS se déploie autour de quatre axes :

- L'engagement avec les gestionnaires d'actifs
- L'engagement avec les sociétés
- L'engagement collaboratif
- L'engagement actionnarial

Des courriers et questionnaires ont été envoyés aux 10 sociétés de gestion dont l'implication en termes d'ISR nous semblait pouvoir être améliorée. Un rendez-vous réalisé avec un gestionnaire spécialement pour le sensibiliser aux problématiques ESG et faciliter l'identification d'axes de progression dans ce domaine.

En 2022, nous poursuivrons notre démarche de dialogue et d'engagement avec les gestionnaires d'actifs.

Nous souhaitons continuer notre engagement collaboratif auprès de Shareholders for Change et développer l'engagement auprès des entreprises en choisissant de nouveaux thèmes.

D'autre part, nous prévoyons de rejoindre un nouveau collectif d'investisseurs dans le but de renforcer notre engagement actionnarial.

Vous pouvez retrouver [ici](#) le rapport d'engagement complet.



## 5. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

# Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Sanso IS n'a pas encore défini sa stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.

En revanche, notre politique ISR intègre l'impact du carbone dans la gestion. Les portefeuilles ont pour objectif d'avoir une intensité carbone inférieure à celle de leur indice de référence. Cet objectif a été atteint par les fonds ouverts en titres vifs.

Par ailleurs, Sanso IS a développé une stratégie climat, au travers du fonds Sanso Smart Climate, qui permet de réduire l'impact de la matérialisation des différents risques générés par le changement climatique.



## 6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

# Stratégie d'alignement avec les objectifs biodiversité

Sanso IS n'a pas encore défini sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Néanmoins, une veille des différents fournisseurs de données sur la biodiversité a été menée.

En parallèle, Sanso IS a débuté le développement de son propre modèle d'analyse des politiques biodiversité des entreprises.



## 7. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

# Critères ESG et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

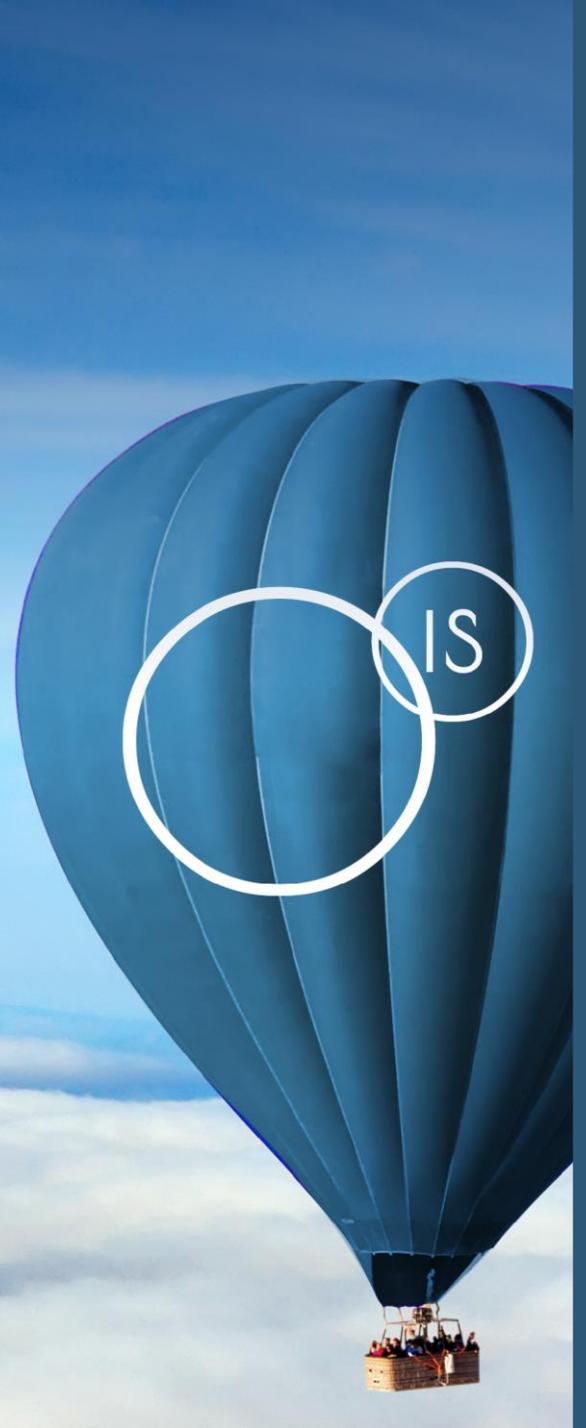
Sanso IS contrôle les critères ESG suivants :

- Note ESG du portefeuille et de son indice de référence
- Empreinte carbone du portefeuille et de son indice de référence
- Exposition aux Objectifs du Développement Durable.

Un contrôle est également effectué sur le respect de notre politique d'exclusion sectorielle, normative et sur les controverses.

La stratégie climat développée par Sanso IS prend en compte les risques physiques. L'objectif est de tendre cette dernière à l'ensemble de la gestion.

Les risques de durabilités sont appréhendés au travers des critères ESG présentés ci-dessus.



# CONCLUSION

Depuis sa création Sanso IS déploie une démarche d'investissement responsable et durable sur la majorité de ses actifs gérés et en particulier sur sa gamme de fonds ouverts.

Au cours de l'année 2021, Sanso IS a continué à renforcer sa démarche avec un deux fonds candidats au label ISR.

Les OPCVM ouverts continuent à enregistrer des résultats supérieurs à leurs indicateurs de comparaison respectifs sur les trois métriques extra-financières que nous pilotons à savoir la note ESG, l'empreinte carbone et l'exposition aux Objectifs de Développement Durable au cours de l'exercice 2021.

Sanso IS a pour ambition de continuer à faire progresser ses pratiques et ses résultats et de rendre compte de ces éléments de façon régulière et notamment dans le cadre du rapport article 29.

# Disclaimer

---

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital.

Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou futures.

Les solutions d'investissement présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les OPCVM mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Investment Solutions**.

L'accès aux solutions d'investissement de la Société peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéficiaire ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.

Il est recommandé aux investisseurs de contacter leurs conseillers, de les rencontrer régulièrement pour faire le point sur leur situation.